

**Zeitschrift:** Die Staatsbürgerin : Zeitschrift für politische Frauenbestrebungen  
**Herausgeber:** Verein Aktiver Staatsbürgerinnen  
**Band:** 9 (1953)  
**Heft:** 1  
  
**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Nous n'attendons pas de décision immédiate du Conseil fédéral, nous demandons simplement qu'il reprenne une étude du genre par exemple de celle qu'il avait faite il y a huit ans par son message du 10 octobre 1944 sur la famille. Vous vous rappelez certainement l'accueil chaleureux fait à ce remarquable travail qui fut discuté dans les commissions des deux Chambres et qui fut le point de départ de la modification de l'article constitutionnel sur la famille (34 quinquies). Un message analogue, traitant de la situation et du statut de la femme dans le pays, serait assurément fort utile, nous permettrait de mieux embrasser le problème et de voir plus clairement la solution. C'est naturellement au Conseil fédéral qu'il appartiendra de décider s'il veut nous faire déjà des propositions concrètes ou se borner à de simples suggestions. Mais j'ai l'impression que dans toute cette affaire du suffrage féminin dont le très grand intérêt ne saurait être nié, nous nous trouvons, en Suisse, un peu comme un attelage arrêté au milieu d'un gué. On ne peut pas rester au milieu de la rivière, il faut en sortir et, dans cette situation un message substantiel de la part du Conseil fédéral nous rendrait les plus grands services. Peut-être serez-vous tentés d'objecter que c'est vouloir aller un peu vite étant donné que nous avons déjà eu un débat sur le même objet il y a dix-huit mois au Conseil national et trois mois plus tard ici même. Je ne le crois pas. Le problème aujourd'hui est au premier plan de l'actualité. Après les résultats de la consultation féminine à Genève, on ne peut pas en rester plus longtemps aux motions Göttisheim et Greulich. Nous sommes en 1952, il est temps de nous mettre au travail avec la volonté de résoudre enfin un problème aujourd'hui plus actuel que jamais.

## ZÜRICH

*Auch in der kalten Jahreszeit gut aufgehoben  
in den alkoholfreien Kurhäusern*

**Zürichberg** Tel. (051) 34 38 48 Orellistrasse 21 Zürich 7

**Rigiblick** Tel. (051) 26 42 14 Krattenturmstr. 59 Zürich 6

*Sonnige Lage über der Stadt — warm geheizt — gute Tramverbindungen  
Pensionspreis Fr. 13.—/14.50 inkl. Heizung, kein Trinkgeld*

*Redaktion: L. Lienhart, Rebbergstrasse 33, Zürich 37, Telefon 26 05 44  
Inserate an: A. Moos, Buchdruckerei, Zürich-Höngg, Ackersteinstr. 159, Tel. 56 70 37  
Anmeldungen von Abonnenten u. Adressänderungen erbeten an: Frau Pia Kaufmann,  
Büchnerstrasse 26, Zürich 6, Telefon 26 24 74  
Postcheckkonto des Frauenstimmrechtsvereins Zürich No. VIII 14151*